

COMpte RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ÉCOLE

Le Conseil d'école s'est réuni le mardi 14 novembre 2023 à 18h, à l'école.

Etaient présents :

Enseignant(e)s : Potus-Pessemesse Camille ; Berne Laurent ; Sagnol Sandrine ; Moulin Nathalie ; Coffy Mélodie ; Pangaud Bataille Caroline ; Ploton Sylvain ; Armand Myriam ; Aulagnier Camille ; Paltani Delphine ; Peyron Marina ; Berne Julien.

Mairie : Teyssier Florence ; Boyer Yoann, Petit Marlène

Parents d'élèves : Bardin Sabine ; Gauvin Aurélie ; Demars Adeline ; Sabatier Romain ; Joly Céline ; Frund Pauline ; Joubert Sandrine

Etaient excusés : M. Arnaud (Inspecteur de la circonscription de Monistrol-sur-Loire), M. Vial (Maire), Mme Kitsis (enseignante contractuelle), Mme Epalle (parent), Mme Tracol (AESH), Mme Badol (AESH), Mme Forissier (AESH), Mme Moulin (AESH)

L'ordre du jour est abordé comme suit :

II/ Installation du conseil d'école

Le directeur salue et remercie les personnes présentes autour de la table. Il présente rapidement les règles de fonctionnement du conseil d'école, comme elles sont instaurées par la loi :

- le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école.
- il adopte le projet d'école et ses modifications, celui-ci définissant les activités scolaires et périscolaires qui permettent de mettre en œuvre les objectifs nationaux d'enseignement (le directeur rappelle que ce projet d'école a été voté l'an passé en conseil d'école).
- il donne son avis sur les questions concernant la vie de l'école, notamment sur les sujets suivants :

- Actions pédagogiques et éducatives
- Utilisation des moyens alloués à l'école
- Conditions d'intégration des enfants en situation de handicap
- Restauration scolaire
- Hygiène scolaire
- Protection et sécurité des enfants dans le cadre

scolaire

- Respect et mise en application des valeurs et des principes de la République

Le conseil d'école est composé des membres suivants :

- Directeur de l'école, qui préside le conseil
- Ensemble des maîtres affectés à l'école
- Maire
- Conseiller municipal
- Représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes)
- Délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles
- L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription et les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister au conseil.
- Certaines personnes peuvent aussi assister au conseil si des sujets inscrits à l'ordre du jour les concernent et s'ils sont invités.

Enfin, les membres du conseil d'école sont élus ou désignés pour une année scolaire. Le conseil se réunit au moins 1 fois par trimestre, et obligatoirement dans le mois qui suit l'élection des représentants des parents d'élèves. L'ordre du jour est adressé aux membres du conseil au moins 8 jours avant les réunions du conseil.

II/ Effectifs et organisation pédagogique

A/ Effectif enseignants et intervenants :

Il y a 13 enseignants sur l'école :

CP : Mme Peyron / Mme Coffy

CP/CE1 : Mme Paltani

CE1/CE2 : Mme Armand

CE1/CE2 : Mme Sagnol

CE1/CE2 : Mme Potus Pessemesse / Mme Coffy

CM1 : Mme Pangaud Bataille

CM1 : M. Ploton

CM2 : Mme Aulagnier

CM2 : M. Berne J./ Mme Coffy

1 enseignant titulaire remplaçant : M. Berne L.

1 enseignante UP2A: Mme Moulin

1 enseignante contractuelle : Mme Kitsis

Il y a aussi :

4 AESH (Accompagnantes d'Elèves en Situation de Handicap) :

Mme Forissier

Mme Moulin

Mme Tracol

Mme Badol

RASED (Réseau d'aide spécialisées aux élèves en difficultés) :

Passage hebdomadaire de Mme Riou et Mme Peyrard-Burelier

Passage régulier de la psychologue scolaire : Mme Alligier

Enseignant spécialisé troubles de la vue : M. Vantalon Stéphane

B/ Effectif élèves et répartition :

CP	21
CP/CE1 - 9/11	20
CE1/CE2 - 12/14	26
CE1/CE2 - 10/15	25
CE1/CE2 - 11/15	26
CM1	22
CM1	22
CM2	22
CM2	21
Total	205

Un point est fait sur le passage de 10 à 9 classes, le constat est que l'organisation a été chamboulée comme présentée au dernier conseil d'école avec des doubles niveaux instaurés. Les enseignantes concernées par les doubles niveaux expliquent que certains élèves n'ont pas la culture du double niveau, il a donc fallu un petit temps d'adaptation (pas encore terminé pour

certains) afin de s'habituer à une nouvelle façon de travailler. Cela concerne surtout les CE1, car les CP doivent s'adapter de toute façon à une nouvelle école, une autre attente... Il est aussi relevé que l'effectif plus élevé chez les CE1/CE2, sur un double niveau qui plus est, entraîne des difficultés supplémentaires pour certains, même s'il y a aussi des côtés positifs (relation avec les autres, aide, tutorat, autonomie...).

C/ Prévision des effectifs pour la rentrée 2024/2025 :

**Prévisions par niveau
2024-2025**

CYCLE II	124
CP	49
CE1	30
CE2	45
CYCLE III	88
CM1	45
CM2	43
Total	212

Le nombre avancé est au-dessus du seuil de fermeture d'une classe (ce dernier est à 208 élèves), ce qui nous amènera à travailler avec le même nombre de classes que cette année pour organiser les répartitions en deuxième partie d'année scolaire.

III/ Moyens AESH, emploi civique

Cette année, nous avons quatre AESH sur l'école, ce qui nous permet d'être très bien dotés puisque nous avons 7 élèves avec des besoins notifiés par la MDA (maison de l'autonomie ex-MDPH) dont : deux élèves à 24 heures soit 2 AESH à temps complet et 5 élèves en aides mutualisées.

A noter qu'en ce moment, nous avons deux AESH arrêtées pour raisons médicales, donc les 5 élèves à besoins mutualisés n'ont pas le suivi AESH qu'ils seraient en droit d'avoir. Un mail a été adressé à M. Buissonnière, responsable du PIAL du secteur. En réponse, ce dernier a informé le directeur qu'il ne pouvait pas remplacer les AESH absentes faute de moyen.

Mme Teyssier de la Mairie d'Aurec-sur-Loire explique qu'elle discutera de cette situation avec M. Barthélémy (IEN Conseiller technique ASH auprès du Directeur académique). Les représentants des parents d'élèves proposent de faire un courrier pour dénoncer la situation. La remarque est faite que, faute d'effectif suffisant d'AESH sur le département (et dans le pays en général), si une AESH est affectée sur l'école en remplacement d'une autre, elle viendra obligatoirement d'une autre école, où elle travaillait, et ce sera donc cette dernière qui se retrouvera pénalisée car sans AESH...

Un emploi civique : Mme De Carvalho Kelly a été nommée depuis la rentrée jusqu'au 30 juin. C'est une aide précieuse pour toute l'école, de la bibliothèque qu'elle fait revivre avec dynamisme, à l'aide « administrative » au directeur, en passant par des aides ponctuelles dans les classes, son rayonnement est très intéressant pour nos élèves et le bon fonctionnement de notre école.

IV/ Election des représentants des parents d'élèves

Les élections des parents d'élèves ont eu lieu sur l'école du lundi 25 septembre au vendredi 13 octobre dernier. Comme cela avait été annoncé au troisième Conseil d'école de l'année scolaire 2022/2023, c'est un vote par correspondance uniquement qui était organisé. Mis en place par la commission électorale élue par le conseil d'école, composée de Mme Aulagnier (enseignante), Mme Gauvin (parent d'élèves) et M. Berne (enseignant directeur), cette élection a permis d'élire neuf représentants titulaires et cinq remplaçants pour 9 classes. On relèvera la très bonne participation des parents à ce vote puisque 72,70% ont rendu leur bulletin, ce qui constitue un record pour l'école. La liste élue est la suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BARDIN Sabine	CARREL Alexandra
DEMARS Adeline	DARNE Patricia
FRUND Pauline	KIAMENGA Solène
GAUVIN Aurélie	MEASSON Marie
JOLY Céline	MUNOZ Julie
JOUBERT Sandrine	
SABATIER Romain	
THEPIN Adeline	
WOLNIAK Laëtitia	

Un grand merci aux parents venus aider à organiser le vote et à dépouiller le jour de la clôture du scrutin.

Les parents d'élève élus d'Aurec-sur-Loire sont organisés en association non affiliée (PEEPA). Ils siègent au conseil d'école (il y en a trois dans l'année) et disposent de plusieurs droits parmi lesquels nous pourrons noter celui d'informer, de communiquer, de disposer de moyens matériels d'action, de diffuser des documents permettant de faire connaître leur(s) action(s)...

IV/ Règlement intérieur 2023/2024

Avant d'étudier ce règlement et de le soumettre au vote du conseil d'école, les règles du vote sont établies : 1 enseignant = 1 voix, 1 parent d'élève titulaire = 1 voix, Mairie = 1 voix pour M. Le Maire (ou son représentant), 1 voix pour son adjoint. Le vote se fera à main levée ; aucune objection n'est avancée.

Cet été, le décret no 2023-782 du 16 août 2023 relatif au respect des principes de la République et à la protection des élèves dans les établissements scolaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale, a institué un nouvel état de fait dans les règlements des écoles. Celui-ci a été adapté au règlement intérieur de notre école, envoyé et validé par M. Arnaud Inspecteur de la circonscription de Monistrol-sur-Loire, ainsi que Mme Crozemarie (Inspectrice de l'Education Nationale, conseillère technique auprès du directeur académique).

Envoyé à chaque membre invité au conseil d'école en amont de celui-ci, il est noté que le paragraphe modifié concerne l'article 12.4 : *Les règles de vie à l'école*. Le paragraphe ajouté est lu à voix haute et après discussion, le règlement est soumis au vote.

Résultat : règlement intérieur 2023/2024 approuvé à l'unanimité des participants.

Un exemplaire sera envoyé par mail à chaque membre du conseil d'école, ainsi qu'à chaque parent. Un exemplaire sera affiché au tableau d'affichage de l'école. Une photocopie sera diffusée auprès de chaque famille qui devra rendre signé ce règlement pour attester de sa lecture. Une absence de signature de celui-ci sera considérée comme une approbation du règlement.

VI/ PACTE enseignant

Cette année, les enseignants avaient la possibilité d'être volontaires pour exercer un « PACTE » au sein de l'école ou alors d'un collège. L'idée est d'effectuer des missions, sur la base du volontariat en fonction des différentes propositions. En ce qui concerne notre école, 4 enseignants ont été volontaires : 3 enseignants sur un « PACTE stage réussite » afin d'organiser un stage au mois d'août pour aider certains élèves à besoins (12 heures). Une autre enseignante est volontaire pour effectuer le « PACTE soutien aux élèves rencontrant des difficultés dans les savoirs fondamentaux (24 heures) ». Il est noté que ces enseignants réalisent ce travail en plus des heures d'APC obligatoires.

VII/ Liaison école/cantine

L'organisation générale, présentée et validée au deuxième conseil d'école l'an dernier est toujours en place et permet à chacun de s'y retrouver : enseignants comme personnel de cantine/garderie au moment du passage entre ces deux temps. On relèvera des appels réguliers des enseignants pour des élèves non-inscrits à la cantine notamment, mais cela se passe globalement bien.

Cependant, on se heurte à un problème récurrent au niveau du comportement des élèves : entre eux, de nombreux conflits font jour, certains problèmes ont dû être traités en mairie comme à l'école (parents reçus pour discussion en mairie et à l'école), pour aller jusqu'à de nombreux

avertissemens et l'exclusion temporaire d'un élève de la cantine. Mme Teyssier relève ici que ce n'est pas la volonté de la mairie d'en arriver là, mais que la gravité de la situation les y a contraint, elle en a même informé l'Inspecteur de circonscription, qui en a pris note sans donner de suite puisque rien n'est revenu au directeur.

Les parents demandent si, suite à ces sanctions, les problèmes ont été résolus ou sont revenus, il est noté que ce problème particulier a été réglé, mais que d'autres persistent.

Ainsi, il y a aussi des problèmes sur le chemin de la cantine : un voisin de l'école est venu se plaindre de dégradations récurrentes sur son mur. Ce qui a entraîné l'intervention du directeur et un rappel à l'ordre général des élèves de la cantine. Sans oublier les soucis d'écoute et parfois de respect du personnel de cantine.

La discussion entre la mairie et les représentants des parents évoquent plusieurs pistes afin de trouver des solutions à ces problèmes : changer la composition des groupes, travailler sur les sanctions...

La représentante de la mairie insiste sur le fait que chaque situation, une fois signalée doit être traitée avec attention, ceci est fait en coordination avec l'école et les parents concernés. Chaque parent de l'école doit comprendre que la mairie et l'école travaillent ensemble sur le plan de la discipline et de l'attitude des élèves, et que les communications sont très fréquentes entre ces deux pôles afin d'être le plus efficace possible pour la sécurité physique mais aussi affective des enfants/élèves.

Il est donc rappelé à chacun que le temps de cantine est un moment, certes de détente, mais où le comportement des élèves doit répondre à certaines règles élémentaires de vie en collectivité pour qu'il soit agréable pour tous. Merci aux parents de nous aider à sensibiliser les enfants à ces règles.

Enfin, au niveau de l'équipement, il est noté qu'en attente de tablettes qui permettront d'ouvrir à distance le portail d'entrée de la garderie matin et soir, des problèmes de sécurité sont évidents. A une période où le plan Vigipirate a été rehaussé à son niveau « Sécurité renforcée – Urgence attentat », le portail reste ouvert en permanence le matin de 7h30 à 8h10 sans contrôle ce qui constitue un risque.

Ainsi, il est relevé que l'organisation qui avait été prise en urgence lors de la semaine avant les vacances, celle qui a suivi le rehaussement du plan Vigipirate, avait été très intéressante et sûre : une responsable était dehors avec un groupe d'élèves volontaires pour ouvrir et contrôler les

entrées, une autre était dedans avec des élèves volontaires. Mais depuis le retour des vacances cette organisation a été abandonnée et le portail est ouvert de 7h30 à 8h10 tous les matins...

M. Boyer répond que la tablette permettant une ouverture à distance du portail aurait dû être installée pendant les vacances, mais un arrêt maladie l'a rendu impossible. L'installation sera faite dès que possible. Dès lors le portail sera fermé par les parents accompagnants leurs enfants en garderie et ouvert à distance par les responsables de la garderie. (Note du Directeur : l'installation de la tablette a été faite depuis, jeudi 16 novembre 2023)

VIII/ Aménagements et travaux

Il est relevé l'installation des jeux extérieurs, un parcours sportif, à côté du préau. En attente de validation par une commission de sécurité, celui-ci sera accessible au printemps prochain.

Après avoir découvert et traité un nid de frelons au mois de septembre présent dans le tronc d'un des peupliers de l'école, les responsables de la sécurité de l'école se sont penchés sur l'état des arbres présents à l'arrière de celle-ci. Il s'est avéré qu'après avis d'un professionnel, seul un arbre sur les quatorze était encore en bonne santé. L'abattage des arbres dangereux a alors été décidé car certains menaçaient de tomber en cas de fort vent, ou pendant l'hiver. Un élagueur est intervenu pour couper les arbres pendant les vacances d'automne, il est ensuite venu à l'école pour expliquer son travail tout un après-midi, ce qui a été très apprécié des élèves et des enseignants car vraiment adapté. Plusieurs projets sont en cours : peut-être que des pousses vont partir des souches laissées, planter de nouveaux arbres en lien avec les élèves...

On relève que la peinture au sol a été refaite dans la cour pour les jeux et à l'extérieur aussi pour les voitures et les piétons. Ce qui amène à constater que même si la situation s'est améliorée par rapport à l'an passé car il y a moins d'élèves qui sortent par le portail du bas et malgré les efforts de beaucoup de personnes : les enseignants se garent sur le parking de l'impasse pour libérer les places, des parents viennent chercher à pied leurs enfants... Cette impasse est toujours assez dangereuse pour nos élèves : voitures mal garées, non-respect du passage piéton sur lequel certains se garent, croisement parfois limite... Ce qui amène tout le monde à demander aux parents d'être très prudents à l'abord de l'école dans la circulation et le parking, il en va de la sécurité de nos élèves.

Il est aussi relevé qu'une enseignante a retrouvé sa voiture, pourtant

garée sur un parking devant l'école, très abîmée en quittant son travail. Aucun témoin, aucun numéro de téléphone n'ayant été laissé, elle a dû s'acquitter de la franchise de son assurance...

La réparation du toit du bâtiment de l'extension pour fuite d'eau a été réalisée avant le retour des pluies, aucun problème n'a été depuis signalé.

IX/ Hygiène et sécurité

Un exercice incendie a été réalisé le 28 septembre dernier. La totalité des personnes de l'école (élèves + adultes) est évacuée en 1min40s. Le marquage réalisé sous le préau est efficace et a eu les effets escomptés sur le rangement à ce point de regroupement.

A noter que la prise en compte des élèves en situation de handicap « lourd » est à anticiper le plus possible, il faut être attentif pendant cet exercice (rôle essentiel des AESH).

Il a été relevé que le son dans la classe de CE1/CE2 de Sandrine est très faible. Deux autres exercices incendies seront effectués dans l'année.

Un exercice alerte Intrusion, interne à l'école, a été programmé en décembre prochain. Les parents seront informés en temps et en heure des modalités de celui-ci et son scénario.

X/ Projet d'école, formation des enseignants

Le jour de la pré-rentrée : les enseignants sont allés visiter le château d'Aurec, avec M. Peyrard, pour cerner les possibilités de travail et connaître les points sur lesquels un partenariat pourrait se nouer.

Cette année sera marquée par une évaluation d'école, elle aura lieu le 5 février prochain, en même temps que l'école maternelle. Un inspecteur et deux conseillers pédagogiques viendront rencontrer les acteurs autour de notre école (une demi-journée à l'élémentaire, une demi-journée à la maternelle) pour faire le point avec les enseignants et les partenaires. En amont, l'équipe enseignante aura travaillé 6 heures sur cette visite avec les documents à remplir et à renvoyer à ces personnes.

Le projet d'école sera la base pour cette évaluation.

En terme de formation, nous aurons aussi 6h pour intégrer notre école au programme pHare de lutte contre le harcèlement scolaire (nous avons déjà réalisé une heure), et 6 autres heures dans la continuité du travail sur les mathématiques réalisé l'an passé.

XI/ Projets des classes pour l'année scolaire

Projet de l'école :

- cross de l'école a dû être repoussé à une date ultérieure
- une diététicienne et un animateur sont venus pour présenter et participer à l'éducation au bien manger
- harcèlement scolaire : le questionnaire envoyé par le ministère a été réalisé le jour de la journée contre le harcèlement (9 novembre dernier) par les élèves de CM2. Les élèves de CM1 y travaillent régulièrement afin de le préparer. Il a été décidé en conseil des maîtres de ne pas demander aux élèves de CE2 de le remplir : si le thème du harcèlement scolaire est évidemment abordé sur ces classes, le questionnaire en lui-même a été jugé peu adapté pour cette tranche d'âge par les enseignants de l'école. Par ailleurs, toujours sur le même thème, un projet d'une boîte à lettres pour poster des mots afin de dénoncer des situations de harcèlement, porté par les CM1 et les CM2 est lancé. Le conseil d'école rappelle, que toute situation problématique doit être porté à la connaissance des enseignants pour qu'il soit traité avec efficacité, ne pas hésiter à les contacter en cas de besoin. A noter que le travail avec l'association PAEJ sera réinitialisé cette année, l'idée d'un café-causant est relancé par M. Sabatier, cette organisation avait été faite il y a deux ans, et jugée très intéressante, l'idée serait d'attirer plus de parents...
- Ecole et cinéma : nouvelle participation cette année, les premières séances, gratuite grâce au SOU des écoles, auront lieu du 20 au 24 novembre 2023
- Festival du livre : afin d'offrir à nos élèves un choix de livres de qualité et d'augmenter le fond de la bibliothèque de l'école, il aura lieu du 27 novembre au 1er décembre
- Le spectacle de fin d'année, entièrement payé par le SOU des écoles, aura lieu le 15 décembre prochain. Il s'agit d'une représentation de la compagnie Savane (théâtre musical pour enfants)
- Aurec Environnement : travail sur le thème suivant : « le cycle de la terre », organisé en 2024
- Avec l'USEP : licences payées, travail sur le rugby
- Avec la communauté de communes : recyclage de piles, participation à un concours de récupération de celles-ci
- Génération 2024 : poursuite de notre partenariat et des animations autour de ce thème qui arrivera cette année à sa fin

Projet des classes :

Cycle 2 : intervention rugby avec l'USEP, tennis en fin d'année, prix des Incorruptibles, Recraie ta récrée : projet artistique avec des défis à réaliser sur chaque période, des sorties scolaires seront organisées en fin d'année, une représentation chantée sera proposée en fin d'année avec la dumiste (Mme Ripoll) et la participation des CM1, une séquence de natation à l'Ozen aura lieu, visite de l'infirmière pour les CE2 prévue à la fin du mois de novembre.

CM1 : 8 séances de handball avec le comité de la Loire offert par le club d'Aurec, du tir à l'arc en fin d'année scolaire couplé avec du canoë, une sortie sans nuitée prévue au Puy en Velay avec transport en train, intervention d'un employé SNCF pour expliquer les dangers du rail et les conduites à tenir, organisation de la boîte à mots, savoir rouler à vélo, sortie à vélo à la journée, organisation et récolte du potager (à noter la dégustation d'une soupe du potager réalisée au mois de septembre cette année), décoration de sapins pour la ville d'Aurec en vue de la fin d'année.

CM2 : liaison école collège, travail avec un scientifique sur l'ADN en lien avec le Téléthon, séquence à la piscine, décoration de sapins pour la ville d'Aurec en vue de la fin d'année, travail et visite à la communauté de communes, sortie scolaire à Paris au mois de juin prochain en lien avec Générations 2024, sur 4 jours et 3 nuits.

La mairie précise que le château d'Aurec est ouvert et accessible, notamment avec les Microfolies et des idées d'animations diverses et variées.

X/ Points divers

Aucun élément n'a été abordé sur cette partie.

M. Berne remercie toute l'équipe éducative de l'école réunie en ce jour, au-delà des 22 personnes présentes, ce sont tous les enseignants, toutes les AESH, tous les parents d'élèves et le personnel de Mairie qui font avancer l'école et les élèves dans un souci de dialogue et de collaboration fort. Après épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à 20h15.

BERNE Julien
Enseignant, directeur d'école